

ACTIVITES DANS LE CADRE D'HABITAT EN SUISSE

Suite du Rapport de l'Office fédéral du Logement

4. Les activités de coopération Nord-Sud

La Direction du Développement et de la Coopération (DDC) du Ministère des Affaires étrangères a inscrit ses activités dans le cadre de la finalité d'Habitat II, soit créer dans un monde qui s'urbanise les conditions permettant d'améliorer l'environnement vital de toutes les populations sur une base durable, en portant une attention particulière aux besoins et aux contributions des femmes et des groupes sociaux vulnérables dont la qualité de vie et la participation sont encore touchées par l'exclusion et autres inégalités affectant les pauvres en général.

Si les résultats d'Habitat II correspondent assez bien aux principes et préoccupations de la coopération suisse, celle-ci ne peut cependant pas tous les mettre en oeuvre dans ses stratégies de développement. C'est pourquoi la DDC a proposé un programme comprenant quatre axes d'action à plus ou moins court terme :

- Disséminer les instruments de Habitat II, soit contribuer à une version « populaire » simplifiée de l'Agenda Habitat ou Plan d'action mondiale, financer la traduction française des Best Practises à l'usage des pays africains francophones, appuyer le Caucus des ONG africaines et le Comité Habitat et Environnement (HESC) de la Coalition internationale de l'Habitat, ainsi qu'appuyer les Forums internationaux sur la Pauvreté et l'Environnement. Toutes ces actions ont été réalisées.
- Capitaliser les expériences urbaines de la DDC (Cameroun, Indonésie, Vietnam, Burkina Faso). Une capitalisation est terminée et les autres sont en cours de réalisation.
- Mieux situer l'approche urbaine de la DDC dans les enjeux du développement global et dans la recherche d'équilibres dynamiques urbains-ruraux, et renforcer l'approche urbaine transsectorielle au sein de la DDC. Cette action à moyen terme est en voie de réalisation à travers différentes initiatives institutionnelles.
- Approfondir la lutte contre la pauvreté urbaine et renforcer les capacités des plus pauvres, avec un accent particulier pour les femmes. Cet aspect prioritaire est en bonne voie de réalisation à travers la nouvelle politique DDC de développement social (1999), une étude spécifique en cours sur la mise en oeuvre de stratégies contre la pauvreté urbaine (2000) et un séminaire urbain thématique en 2000 sur « Urbanisation de la pauvreté et appauvrissement des villes », visant à former des collaborateurs et collaboratrices de la DDC et d'ONG.

En outre, la DDC s'efforce d'aller au-delà des Conférences spécifiques en mettant en perspective les différentes Conférences mondiales, de Rio à Istanbul en passant par le Caire, Copenhague, Beijing et d'autres. Il s'agit d'une action en cours qui vise à produire une synthèse des différents plans d'action pour en extraire les potentiels de synergie, clarifier les processus de mise en oeuvre et définir des mécanismes de suivi. Cette vision plus globale devrait contribuer à mieux oeuvrer pour un développement humain durable.



Saritz

ACTIVITÉS DANS LE CADRE D'HABITAT EN SUISSE

Rapport succinct à l'attention de la PrepCom Istanbul + 5

1. Introduction

En Suisse, bien qu'aucun comité national n'ait été fondé en vue d'Habitat II, plusieurs réunions ont été organisées avec les personnes et les organismes concernés. C'est également de manière informelle que, après la conférence d'Istanbul, le programme a été appliqué. On a alors renoncé à une campagne nationale puisque plusieurs offices fédéraux, des cantons, des communes et des associations se chargeaient déjà de cette tâche. Le 25 octobre 1996, l'Office fédéral du logement invita néanmoins les personnes et les organismes intéressés à une réunion intitulée "Conférence de l'ONU Habitat II - Quelles conséquences pour la Suisse?". Cette réunion portait principalement sur la question de savoir si et à quels niveaux le logement et l'urbanisation connaissent des problèmes de durabilité en Suisse, problèmes qui devraient être pris en compte par la politique et résolus par des mesures concrètes. Elle donnait ainsi un nouvel élan aux activités détaillées ci-après. Dans le même temps - la seconde moitié des années 90 -, la Suisse traversait une crise économique qui se traduit notamment par une crise de l'immobilier, caractérisée par une faible demande et une forte baisse des valeurs immobilières. Ce changement des conditions-cadre économiques est à l'origine de plusieurs mesures qui ont été prises dans le cadre de la politique du logement.

2. Activités au niveau fédéral

Construction et habitat durables

La Confédération peut difficilement intervenir directement sur la réalisation des conditions de la durabilité dans le domaine de la construction et de l'habitat puisque la construction de logements relève en principe de l'économie privée, que le droit de la construction ainsi que le droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sont des réglementations cantonales et que, plus généralement, le logement est une affaire privée. Son rôle principal est donc d'informer et de promouvoir. C'est dans cette optique qu'un CD-Rom est actuellement conçu avec la collaboration des principales associations; il regroupe les connaissances actuelles sur la construction et l'habitat durables et sera publié dans le courant de l'année 2000.

Mise en œuvre d'une politique du logement durable

Une politique du logement durable suppose un large consensus sur la manière de rendre compatibles les besoins de la population en matière de logement, les intérêts des promoteurs et les exigences du respect de l'environnement naturel. L'objectif principal est d'offrir des logements répondant aux besoins des gens à des prix raisonnables et situés dans des zones favorables en termes de durabilité. Le droit de bail peut y contribuer largement en ce qu'il régit le marché des logements locatifs. Etant actuellement en cours de révision, il doit être simplifié et donner plus de poids aux forces du marché.

Une réorientation de l'encouragement à la construction et à l'accession à la propriété de logements est également à l'étude. La Suisse affiche un taux de propriété de 33 %, ce qui est relativement faible. Un des objectifs de la future politique du logement est donc d'encourager l'accession à la propriété. Par ailleurs, les aides à la construction de logements locatifs et en particulier à la rénovation de logements locatifs existants doivent être redéfinies. Le processus est en cours. L'Etat devra à l'avenir subordonner plus encore qu'auparavant l'attribution de ses aides au fait que les projets de rénovation ou de transformation des logements remplissent les normes écologiques, sociales et urbanistiques. Pour évaluer les différents projets, la Confédération dispose depuis peu d'un nouveau Système d'évaluation de logements. Actuellement, une grande campagne d'information rappelle que cet instrument de planification, d'évaluation et de comparaison des constructions est également largement utilisé pour les logements qui ne sont pas subventionnés.

3. Autres activités

Comme déjà vu précédemment, la Confédération n'est qu'un acteur parmi d'autres en matière de développement durable. Il existe en outre de nombreuses initiatives régionales, cantonales et communales pour réaliser certains aspects du programme d'Habitat. A cela s'ajoutent les actions des associations, des autres groupes d'intérêt et des groupements locaux. Plusieurs villes suisses ont même élaboré l'Agenda 21 qui intègre souvent de nombreux éléments du programme Habitat.

Granges, février 2000